N° 321 — 22e Année

LE NUMERO CINQ CENTIMES

Jeudi 17 Novembre 1910

REDACTION :
ROUBAIX, rue Richard-Lenoir, 43, près du théâtre du Fontenoy. — (Téléphone 051)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 15)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois et sont payables d'avance

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces sont reçues aux bureaux du Journal, 27, rue de Béthune, à Lille, et à Paris, dans nos bureaux, 31, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 | A TOURCOING : N° 15/8
A LILLE : N° 67

A LIRE

EN 2e PAGE

FAVIER SE POURVOIT EN CASSATION.

M. CAROLUS DURAN A LA VILLA MEDICIS.

EN 3e PAGE

L'AFFAIRE ROCHETTE : UNE LETTRE DE M. CLEMENCEAU A M. LEPINE.

LES RETRAITES OUVRIERES ET LES FONCTIONNAIRES.

EN 4e PAGE

A LILLE, UNE OCTOGENAIRE EST DEPOUILLEE PAR SA DOMESTIQUE.

EN 6e PAGE

NOTRE CHRONIQUE SPORTIVE.

L'ALMANACH DU « Progrès du Nord » POUR 1911

Demandez à tous nos Dépositaires et Vendeurs

notre Almanach pour 1911, 250 pages de renseignements intéressant notre région, de nouvelles, dessins humoristiques, gravures en couleurs; etc., etc...

POUR 40 CENTIMES

Franco par poste, 0 fr. 55

OPINIONS

Séparation inévitable

M. J.-L. Breton, député du Cher, qui vient de donner sa démission de membre du parti socialiste unifié, commente lui-même cet événement, dans l'article suivant publié par notre confrère *La Lanterne* :

En apprenant que je venais de quitter le parti socialiste unifié, les lecteurs de *La Lanterne* n'auront probablement pas été surpris. Ils avaient, en effet, pu constater, par les articles que depuis plusieurs années j'écris chaque semaine dans ce vaillant organe républicain, que je n'étais plus depuis longtemps, je puis même dire que je n'avais jamais été, en communion d'idées avec la majorité de ce parti.

Lorsqu'il fut question, au lendemain du Congrès socialiste international d'Amsterdam, de réunir en un seul parti toutes les tendances socialistes, jusque-là éparses en plusieurs fractions en lutte presque constante, je montrais que, si l'on pouvait songer à unifier l'organisation socialiste, il ne pouvait naturellement être question d'unifier les cerveaux de tous les socialistes.

J'indiquais qu'il fallait, pour que l'unité soit durable, créer un vaste parti assez large pour que toutes les conceptions socialistes puissent y être représentées et dans lequel aucun socialiste sincère ne puisse se trouver opprimé. L'idée même d'unité devait exclure pour moi ce *sectarisme étroit et mesquin* qui était déjà depuis trop longtemps la base de la politique de certains socialistes.

Montrant tout ce qu'avait donné à la République à la démocratie et au socialisme la politique du Bloc républicain, de la délégation des gauches, de collaboration des socialistes avec les radicaux, j'ajoutais textuellement que « ce serait folie d'abandonner une tactique parlementaire si féconde en résultats, à la veille de récolter une belle moisson de réformes et de progrès ».

Malheureusement, la folie que je redoutais s'accomplit et, malgré mes efforts au groupe socialiste parlementaire et au Congrès de Rouen, la réalisation de l'unité entraîna la rupture complète des socialistes avec les autres fractions du parti républicain. La politique de sectarisme outrancier et d'intransigeance verbale l'emporta et nous condujait, comme cela était fatal, à la crise politique que nous traversons.

Nous n'avons été dans l'unité qu'une poignée de militants pour réagir de toute notre force contre cette orientation néfaste de ce parti que nous ne voulions pas quitter au moment où il faisait fausse route, jugeant qu'il était d'abord de notre devoir d'épuiser tous les moyens en notre pouvoir pour l'enrayer dans une voie meilleure. En ce qui me concerne, je n'ai pas cessé un seul instant de préconiser le retour à la politique de concentration et de collaboration républicaines et de dénoncer, parfois avec brutalité, toutes les maladresses, toutes les fautes, toutes les extravagances qui nous en éloignaient de plus en plus.

Cela n'alla pas sans me créer, dans le parti, une situation difficile et sans susciter périodiquement contre moi des demandes d'exclusion. Je fus mis en accusation à maintes reprises, je dus me défendre à la tribune des Congrès de Toulouse, puis de Saint-Etienne, et si je pus échapper, en ces occasions, à l'exclusion brutale, ce fut uniquement par suite de l'impossibilité morale de proscrire ma tendance réformiste et parlementaire sans frapper en même temps la tendance antipatriotique et antiparlementaire d'Hervé.

Toutefois, dans ces conditions, un incident devait fatalement un jour ou l'autre rompre cet état d'équilibre instable et déterminer mon départ du parti unifié. Déjà lors des élections législatives, puis tout dernièrement dans une élection sénatoriale partielle, je dus me séparer de la majorité de ma Fédération pour rester sur le terrain de la discipline républicaine que je ne consentirai jamais à déserter. Mon refus de signer et de voter la demande puérile de mise en accusation de Briand détermina la rupture qui s'opéra avec ma Fédération sous la forme d'une séparation amiable, d'un divorce par consentement mutuel. Nous reconnûmes de part et d'autre que nos divergences étaient décidément trop profondes pour pouvoir continuer à collaborer utilement sous le même toit, et pour éviter une rupture plus brutale dans un avenir prochain, nous décidâmes de nous séparer à l'amiable.

Maintenant que j'ai repris ma liberté complète, les lecteurs de *La Lanterne* ne s'étonneront pas si, lorsque j'aurai à juger la politique du parti unifié, je mets plus de courtoisie dans la forme, moins de brutalité dans l'expression. Tant que j'étais partie intégrante de l'unité, ma responsabilité personnelle se trouvait engagée par ses actes et j'éprouvais souvent, je l'avoue, lorsque ces actes révoltaient ma conscience, blessaient mes convictions les plus intimes, j'éprouvais le besoin de me dégager avec éclat d'une politique que je réprouvais de toutes mes forces.

Je poursuivrai d'ailleurs avec la même vigueur que par le passé ma campagne en faveur de cette politique d'union et de concorde républicaines, qui fut toujours si vaillamment défendue par ce journal et qui peut seule donner aux travailleurs les améliorations, les progrès et les réformes qu'ils attendent impatiemment de la République.

J.-L. BRETON,
Député.

En cas de Guerre

Comment gouverner? Une interpellation de M. Maxime Lecomte, Sénateur du Nord.

M. Maxime Lecomte, sénateur du Nord, vice-président du Sénat, se propose d'interpeller sur l'organisation légale en cas de mobilisation :

« Ce que je veux demander au gouvernement, a déclaré M. Maxime Lecomte à un rédacteur de l'*Agence Fournier*, c'est quel serait le gouvernement de guerre de la France ? Au moment de la mobilisation, aurons-nous une dictature ? Serons-nous en anarchie ? Conserverons-nous un gouvernement régulier ? Autant de questions qui intéressent au plus haut point la défense nationale.

« Certainement, notre régime, notre République parlementaire a fait ses preuves et a pourvu jusqu'alors sans graves complications aux intérêts généraux du pays. Mais quels seraient les besoins que nécessiterait une grande guerre qui nous mettrait aux prises avec de grandes nations européennes ? »

Le relèvement de la solde des lieutenants et capitaines

Dans le projet de budget établi par le ministre de la guerre pour 1911, figurait l'achèvement du relèvement de la solde des lieutenants et le commencement du relèvement de la solde des capitaines. D'après le *tarif adopté par le Parlement pour le budget* de 1910, les nécessités budgétaires n'ont pas permis de maintenir les prévisions correspondant à ces relèvements dans le budget déposé.

Sur l'initiative de M. Clémentel, et d'accord avec la Commission du budget, une conférence a eu lieu mardi, au ministère de *l'Intérieur, entre le président du Conseil*, le ministre des finances, le ministre de la guerre et le rapporteur du budget de la guerre, à l'effet de rechercher le moyen de réaliser, au cours de l'année 1911, le relèvement complet de la solde des lieutenants ayant plus de huit ans de grade et de tous les capitaines.

A la suite de cette conférence, il a été décidé que le gouvernement proposerait au Parlement le relèvement de la solde sur les bases indiquées, avec application à dater du 1er octobre 1911.

A partir de cette date, tous les lieutenants et capitaines toucheront le plein de la solde prévue par les nouveaux tarifs.

Ce résultat sera obtenu sans modification de l'équilibre budgétaire grâce à certaines mesures nouvelles qui permettront de réaliser les économies nécessaires.

L'AVIATION ET L'ARMÉE

Déclarations du général Roques

Le général Roques, qui vient d'être nommé « inspecteur permanent de l'aéronautique militaire », a exposé comme suit, à un rédacteur du « Matin », la conception de son rôle :

« C'est l'importance croissante de l'aviation militaire qui a décidé le ministre de la guerre à créer mon poste. Il correspond en partie à celui du général commandant l'aéronautique du gouvernement militaire de Paris, puisque les aérostiers de Versailles, d'une part et les deux établissements de Chalais-Meudon, d'autre part, sont rattachés à ma direction. On a constitué, en somme, une « division » d'aéronautique dont je suis le général, mais sans brigadier interposé.

« Quant au titre qui m'a été donné, ce n'est pas sans intention qu'on l'a choisi.

« On a voulu indiquer que comme inspecteur j'avais non seulement les effectifs du gouvernement de Paris, mais encore tous les corps d'armée sous mon autorité. En outre le mot « permanent » différencie ma situation de celle des autres *généraux* chargés de tournées d'inspection temporaires.

« Ce que je compte faire ? Me donner exclusivement à la navigation aérienne, qui déjà prenait la meilleure partie de mon temps.

« Je me tiendrai au courant personnellement *de tous ses progrès* ; je suivrai les expositions, les réunions sportives où elle sera intéressée. Je ne distinguerai point, en la matière, civils et militaires, mais je ferai au contraire profiter l'armée de tous les perfectionnements de l'industrie privée.

« Je resterai en communication constante avec les constructeurs ; je visiterai leurs usines, j'encouragerai par des commandes, ou pour parler plus exactement, par des propositions de commandes au ministre, leurs efforts et leurs tentatives.

« Un de mes premiers actes a été, ce matin même, de faire signer un nombre considérable de ces commandes qui, je pense, nous seront livrées en janvier.

« Je ferai à travers la France de fréquentes tournées sur tous nos aérodromes. J'en provoquerai la multiplication ; en particulier, je vais m'occuper d'en établir un le plus tôt possible en pays de montagne — en Auvergne — et un autre en Algérie.

« Je m'entretiendrai fréquemment avec tous les officiers pilotes. J'aurai même un jour d'audience qui leur sera spécialement réservé. J'assisterai à leurs expériences, je les jugerai par mes propres yeux, afin de me faire une opinion personnelle de leur habileté, de leur sang-froid, de leurs aptitudes. Ainsi je pourrai éloigner discrètement ceux qui n'auraient pour eux que la bonne volonté. Nous avons le devoir d'être pratiques avant tout. Il ne nous faut que des hommes sur qui nous puissions absolument compter.

« C'est dans cet état d'esprit que je veux faire établir le plus rapidement que je pourrai le « brevet supérieur d'aviation ». Les officiers qui ne seront pas capables de l'obtenir retourneront à leurs régiments, où ils rendront plus de services.

« Telles sont, je vous le répète, non pas mes idées, mais les dispositions dans lesquelles j'entreprends, avec une large autonomie sans doute, de réaliser et de faire réaliser autour de moi les idées que vous savez. »

EN ALLEMAGNE

On annonce qu'Orville Wright est parti hier de New-York pour l'Europe, sur la demande de l'empereur Guillaume, pour devenir une sorte de conseiller étranger au ministère de la guerre allemand, sous la protection impériale.

Dans une interview, Orville Wright a déclaré qu'il réserve de nombreuses surprises aux officiers allemands. Il espère mener bientôt le corps d'aviation allemand à une perfection semblable à celle du corps français.

Cette nouvelle recrue montre l'intérêt que l'empereur porte à l'aviation.

Les retraites ouvrières et les fonctionnaires

M. Briand a réuni hier après-midi, au ministère de l'Intérieur, ses collègues les ministres des Finances, du Travail et des Travaux publics, ainsi que MM. Ribot, sénateur, Ferdinand Dreyfus, rapporteur du travail à la commission sénatoriale des finances, et M. Dumont, rapporteur général du budget à la Chambre.

Le but de cette conférence est de rechercher les simplifications de services et les réductions du nombre des fonctionnaires qu'il serait possible d'effectuer dans l'administration des retraites ouvrières, les propositions primitives ayant provoqué des réserves de la part des commissions de la Chambre et du Sénat.

LA RÉCOLTE DES VINS

Le ministère de l'agriculture a reçu des préfets les déclarations de récolte en ce qui concerne les vins. Les résultats en seront publiés dans quelques semaines. Les quantités récoltées accusées sont en chiffres ronds de 28 millions d'hectolitres pour la France et de 7 millions pour l'Algérie.

Par rapport à l'année dernière, la récolte sera donc déficitaire de près de 27 millions d'hectolitres pour la France et de 1 million 200.000 hectolitres pour l'Algérie.

En tête des départements privilégiés — bien qu'ayant obtenu un peu moins de rendement — se trouve l'Hérault qui au lieu de 12 millions et demi d'hectolitres, a récolté près de 10 millions. Un des plus éprouvés est l'Aude, dont la récolte tombe de 6 millions à 2 millions.

Le Mauvais Temps ET LES INONDATIONS

A Paris et dans la banlieue

Les nouvelles données au service hydrométrique sont plus rassurantes ; néanmoins, on continue les travaux de protection partout. Des cheminées protectrices ont été élevées sur les bouches d'égout et les différentes ouvertures murées hermétiquement.

Au quai de Passy, la digue en bois et en fer est presque achevée. On l'a continuée même sur l'avenue de Versailles dans la partie qui se trouve au niveau du fleuve.

Voici les cotes de la Seine relevées ce matin, à 10 heures, par le service hydrométrique : Austerlitz, 5 m. 13; Pont-de-la-Tournelle, 4 m. 98 ; Pont-Royal, 6 m. 06 ; Bezons (Aval), barrage, 5 m. 66.

On suppose que, d'ici vendredi ou samedi, les niveaux seront nettement inférieurs à ceux indiqués dans les prévisions.

Dans le 16e arrondissement, la Seine a baissé depuis hier soir de quelques centimètres. L'eau s'est retirée de la rue Teniers.

La Seine a baissé de 10 centimètres environ à Ivry, à Choisy, à Meudon, à Saint-Cloud.

Dans les Départements

La Rochelle, 16 novembre.

Durant la tempête, le second du chalutier à vapeur « Goéland », de la Rochelle, Armand Coat, âgé de trente-quatre ans, et un des matelots, Alain Bernard, âgé de trente-cinq ans, ont été emportés par un coup de mer. Ils n'ont pu être sauvés par l'équipage.

Toulon, 16 novembre.

Au cours de la tempête d'hier, le jeune Joseph Laugier, âgé de treize ans, habitant à la Blanquerie, est tombé dans le Var et a été emporté par les eaux. Son cadavre a été retrouvé.

Trains arrêtés dans la Marne

Mardi soir, le train 2336, allant de Soissons à Reims, venait de passer la gare de Maizon, lorsqu'une rafale de vent emporta la toiture du fourgon arrière, bloquant ainsi les freins. Le convoi dut stopper et un train qui suivait dut s'arrêter également.

Nombreux naufrages en Italie

Rome, 16 novembre.

Le mauvais temps sévit dans toute l'Italie centrale et méridionale.

Une tempête a dévasté les côtes environnant Naples, causant plusieurs naufrages de voiliers et retardant considérablement le service des paquebots.

Trieste, 16 novembre.

Par suite de la violence de la marée, la mer a envahi le rivage et les parties de la ville situées sur le bord de la mer ont été inondées. La circulation des tramways est interrompue en partie.

Une crue sans exemple en Russie

Les eaux fluviales qui subissent une crue depuis quelques jours ont entraîné dix cabines jusqu'à la mer et ont miné le remblai du chemin de fer de la gare au port.

Le mauvais temps continuera-t-il ?

Les météorologistes, hélas ! annoncent la continuation du mauvais temps.

Mardi matin, on constatait, à Paris, une nouvelle baisse barométrique très accentuée.

A ce sujet, M. Joseph Jaubert, directeur de l'Observatoire *municipal* de la tour Saint-Jacques, a fait cette déclaration :

« Sur notre région, les perturbations atmosphériques se succèdent et, d'après l'ensemble des observations, il apparaît que leur trajectoire traverse la France.

« L'état actuel du temps demeure mauvais : bourrasques et pluies sont encore probables.

« Encore un peu, et novembre 1910 sera le mois de novembre le plus pluvieux connu ; déjà, en effet, on a recueilli, à dix observatoires, 75 mm. d'eau, ce qui représente près du double de la hauteur normale pour cette période. »

Voilà qui n'est pas rassurant !...

ECHOS

Les rois en ballade.

Le roi de Saxe est actuellement à Vienne. Il y est venu incognito apporter à l'empereur ses félicitations à l'occasion de son 80e anniversaire.

Le roi d'Espagne irait prochainement, assurait-on, rendre visite au roi d'Italie, à Rome, et le Vatican se mettre plutôt irrité.

Le roi de Serbie devait venir prochainement à Paris, il a ajourné son voyage.

Un caricaturiste alsacien poursuivi.

Le 20 août dernier, le dessinateur alsacien Henri Zislin publiait dans « Dur's Elsass », une page intitulée « Rauss ! Rauss ! » où l'on voyait un gros soldat prussien montant la fection près de deux formidables canons Krupp, et criant à la garde, en apercevant un gros bourdon qu'il prenait pour un aéroplane français.

Ce dessin qui ridiculisait si spirituellement la crainte constante qu'ont les Allemands des progrès de France vient de faire éclater les foudres de la justice teutonne sur le caricaturiste.

Cependant, pour éviter le ridicule, qu'un pareil avec de mauvais caractère ne manquerait pas d'attirer sur eux, les juges allemands incriminent le numéro de « Dur's Elsass » en raison d'un entretiel où le respect que les Alsaciens doivent à leurs vainqueurs n'est pas tout à fait observé. Le caricaturiste Zislin va donc comparaître à la barre et il est à craindre que la condamnation ne soit sévère.

L'ESPRIT DE TOUS

— Quelle affluence houleuse au cours d'anatomie de M. Nicolas !

— Quel étonnant ! Cette année, les cours d'en haut débordés !

L'AFFAIRE ROCHETTE

La Commission d'enquête entend M. Clémenceau

La Commission d'enquête sur l'affaire Rochette a repris hier matin, ses travaux, sous la présidence de M. Jaurès.

M. Clémenceau, ancien président du Conseil, a été entendu, dès l'ouverture de la séance.

Voici le procès-verbal officiel de la séance :

D. — La Commission désirerait savoir ce que vous avez connu de l'affaire Rochette, comme président du Conseil, et quelle a été votre intervention en cette qualité ?

R. — Je n'ai connu ni Rochette, ni les personnes qui l'entourent. Aucune communication directe ou indirecte ne m'a été faite au sujet de sa personne, ni au sujet de ses affaires. Je ne puis absolument rien dire, même encore aujourd'hui.

Quant à mon intervention comme président du Conseil, ce que j'ai fait est très simple. Le ministre de l'intérieur reçoit chaque jour, du préfet de police, un certain nombre de notes anonymes concernant les hommes politiques, ou les particuliers qui pourraient être, pour la plupart, détruites sans inconvénient. De loin en loin, il arrive qu'un renseignement utile peut parvenir au ministre de l'intérieur. Pendant plusieurs semaines, j'ai appris, par des notes de ce genre, qu'il y avait eu plusieurs plaintes déposées contre Rochette et que ces plaintes avaient été retirées.

On attribuait le retrait des plaintes à l'influence du gouvernement.

Devant la persistance de ces informations, je me devais d'en causer avec le préfet de police. Je dois dire d'une façon incidente que, depuis que je suis revenu de voyage, j'ai rencontré à peine deux fois sur la voie publique et une fois à un déjeuner donné au ministère des affaires étrangères, le préfet de police.

Pas un mot n'a été échangé entre lui et moi au sujet de l'affaire Rochette. J'en donne ma parole d'honneur.

Je lui donc venir le préfet de police à mon cabinet. Je lui dis l'ennui que j'éprouvais à voir courir le bruit que le gouvernement était pour quelque chose dans le retrait des plaintes portées contre Rochette.

M. le préfet de police me répondit : « Je n'y puis rien. Tant qu'il n'y a pas de plainte maintenue, le parquet est impuissant ». Je lui dis : « Voyez le parquet ! » Il lui en finir ».

J'ajoutai dans la conversation : « Croyez-vous que Rochette est un innocent calomnié ? » Il me répondit : « C'est un bandit ; c'est un homme qui fait courir les plus grands dangers à l'épargne. Un de ces jours, nous aurons une catastrophe. »

Les mots « voyez le parquet » sont mes paroles textuelles. Ils démontrent que je n'ai donné aucun ordre à M. Lépine. Cela voulait dire : « Voyez les gens à qui vous êtes tenu d'obéir. Demandez-leur des ordres et agissez suivant ces ordres. »

Nous passâmes à d'autres sujets. Notre conversation n'avait pas duré cinq minutes. M. Lépine partit. M'en a-t-il jamais reparlé ? Je ne le crois pas. Il m'a dit par la suite : « Rochette a été arrêté »

La conversation n'est bornée là.

Je n'ai eu d'autre préoccupation, dans toute cette affaire, que de dégager le gouvernement des imputations dirigées contre lui au sujet du retrait des plaintes. Si c'était à recommencer, j'agirais mathématiquement de même, convaincu que, si j'avais laissé partir par négligence Rochette avec la fortune des particuliers, il y aurait aujourd'hui une commission d'enquête pour me demander compte de ma complicité avec M. Rochette.

D. — M. Lépine nous a dit qu'il s'était fait une loi de ne rien dire qui, directement ou indirectement pût mettre en cause ses anciens chefs. Je vous demande de dégager M. Lépine du scrupule qu'il a à votre égard.

R. — Je considère que M. Lépine est responsable devant moi, et que je suis responsable devant le Parlement. M. Lépine, sur ma demande, est obligé de s'expliquer devant la commission d'enquête soit en ma présence, soit hors de ma présence. Je suis prêt à lui écrire une lettre dont je vous remettrai copie, lui demandant formellement de s'expliquer et de tout dire.

D. — Ne vous êtes-vous pas informé auprès du garde des sceaux pour savoir où en était la question devant le parquet au moment où vous avez dit à M. Lépine : « Voyez le parquet. »

R. — Je n'ai parlé ni au parquet, ni au ministre de la justice, ni à aucune vivante.

D. — Il résulterait de là que M. Lépine a mal compris vos indications. Il n'est pas allé au parquet pour savoir s'il y avait lieu d'ouvrir des poursuites. Il s'est préoccupé de trouver un plaignant dans la journée. Vous ne lui avez donné aucune indication à cet égard ?

R. — Aucune, ni par geste, ni par la parole, ni par attitude. En disant au préfet de police « Voyez le parquet », je n'entendais pas lui dire de se rendre en personne auprès du parquet.

D. — M. Lépine n'a pas compris qu'il devait se renseigner sur la marche de l'affaire. Il a compris qu'il devait susciter un plaignant dans la journée pour le conduire à la justice.

R. — Il y avait ce fait que les plaintes contre Rochette étaient constamment retirées, et qu'on attribuait ce fait au gouvernement.

En disant à M. Lépine « Voyez le parquet », cela voulait dire « Cela ne peut pas durer, il faut en finir ». Je n'ai pas dit : « Chercher un plaignant faites arrêter Rochette, mais faites en sorte que si des plaignants croient que leurs plaintes sont arrêtées par des influences, ces personnes soient rassurées. »

J'ai causé avec le préfet de police d'un événement du jour. Je lui ai indiqué une direction d'esprit, et je ne m'en suis plus préoccupé. Je m'en suis rapporté à la justice.

D. — Vous avez reçu, étant à l'étranger, un télégramme de votre frère relatif à un entretien qui aurait eu lieu chez M. Briand, et faisant allusion à des plaintes déposées ou préparées.

R. — Ce télégramme a coûté à mon frère 700 à 800 francs. Mon frère ne savait rien de l'affaire Rochette ; mon frère m'écrit : « Il y a des plaintes déposées ». Il n'a pas jugé devoir dépenser 400 francs de plus pour savoir, ce que je savais, que ces plaintes étaient retirées.

D. — C'est le 29 mars que vous avez eu cette conversation avec M. Lépine ; c'est le 19 mars, au matin, que la plainte Pelletreau a été déposée ; il y a eu, le 19, entre M. Prevet et M. Etienne qui passaient pour être en lutte contre Rochette, l'un pour le « Petit Journal », l'autre pour le concurrent des Omnibus, un entretien, dans l'après-midi, à la Chambre.

R. — C'est une pure coïncidence. Comme les notes de police allaient en s'accentuant, comme j'avais entendu, le matin, certains propos caractérisés tenus par des journalistes au ministère de l'intérieur, qui attribuaient au gouvernement le retrait des plaintes contre Rochette, je me suis déterminé à faire venir M. Lépine. Je ne puis pas dire la provenance des propos que j'ai entendus ; ce que je puis dire, c'est que ces propos couraient depuis longtemps et qu'ils m'avaient décidé à agir.

D. — Le gouvernement avait-il besoin, pour le défendre contre des reproches de ce genre, de mettre en mouvement la préfecture de police ?

R. — La préfecture de police est subordonnée au parquet ; elle n'a aucun pouvoir en dehors de lui, et dans cet ordre d'idées j'ai dit au préfet de police de voir son chef judiciaire, de s'assurer que les choses se passaient correctement avec le désir qu'on en finisse avec cette affaire.

R. — M. Lépine, après avoir quitté votre cabinet, est-il revenu vous dire qu'il avait dans la journée trouvé un plaignant ?

R. — Pas du tout. Il est possible qu'il m'ait dit plus tard que Rochette avait été arrêté, je ne m'en souviens pas.

D. — M. Yves Durand nous a dit que M. Lépine lui avait donné l'ordre de trouver un plaignant dans l'après-midi. M. Lépine ne vous a-t-il pas dit qu'il vous fallait que c'était l'opération qui avait été faite ?

R. — L'idée ne m'était pas venue de lui proposer une opération illégale. Si elle m'était venue, il l'aurait repoussée avec entrain.

D. — Comment se fait-il que, s'agissant de mettre fin à un état d'incorrection qui vous indignait, aucun nom propre n'ait été prononcé touchant les entraves que des parlementaires auraient mises à l'action de la justice à l'occasion du retrait des plaintes ?

R. — Je n'ai pas dit que la justice fut entravée par l'action parlementaire ; j'ai dit que le bruit en courait. Je n'avais pas d'enquête à faire, l'enquête étant d'ordre judiciaire. J'ai demandé à mon subordonné politique de s'informer.

D. — Quelles sont les précisions venues de votre côté qui ont pu déterminer le préfet de police à trouver un plaignant dans les vingt-quatre heures ?

R. — Je n'avais pas à interroger le préfet de police sur des faits qui faisaient l'objet de ses communications depuis plusieurs semaines.

M. Clémenceau se retire.

La commission décide de se réunir demain vendredi 18 novembre, pour entendre M. Lépine.

Le syndicat des valeurs à termes

Le Syndicat des banquiers en valeurs à termes, affirme au public, dans ses statuts, qu'il contrôle la réalité du capital de chacune des maisons syndiquées. Celles-ci en tirent auprès du public un certificat d'honorabilité et de stabilité qui n'est qu'une leurre, car le lameux contrôle ne s'opère, paraît-il, que pour la forme.

L'affaire Rochette en offre une preuve éclatante.

Une des maisons de coulisse qui sombra dans le remous causé par le naufrage du financier, sombra par insuffisance de capital. Or, elle avait été dénoncée à plusieurs reprises au Syndicat des Valeurs à Terme comme n'ayant qu'un capital fictif. Le Syndicat délégua son vice-président et son secrétaire qui affirmèrent, les yeux fermés, que tout était en ordre.

Conséquence : Les créanciers de cette maison ont pu le fort bouillon.

Vraiment, le privilège très fructueux dont jouit le Syndicat des Valeurs à Terme est-il justifié par les services qu'il rend ? Et quand il se trouve, par complaisance ou par incurie, avoir garanti des capitaux inexistants, ne devrait-il pas en supporter la responsabilité pécuniaire ?

Un littérateur parisien, qui se trouve parmi les « sinistrés », aurait, dit-on, l'intention d'intenter un gros procès à ce sujet.

A la Gauche Radicale

La gauche radicale de la Chambre des députés a décidé hier de ne rétablir à la prochaine commission du budget — celle du budget de 1912 — que la moitié des membres sortants de celle du budget de 1911.

On sait qu'actuellement la commission est élue d'après le système de la représentation proportionnelle, chaque groupe désignant ses représentants à la commission.

La gauche radicale y est représentée par 8 membres. Elle ne rétablira donc que 4 de ceux qui sommeraient à nouveau.